

GOVERNANCE DES TRAMES VERTES ET BLEUES URBAINES

ANALYSE DES MODALITÉS INITIÉES LORS DE LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE PAR DES COLLECTIVITÉS

[Rennes]

Auteurs :

Cormier Laure, Maître de Conférences géographe IUP

Kenderesy Marek, Master paris Panthéon Sorbonne

Avec la collaboration :

Blanc Nathalie, Directrice de Recherche géographe, CNRS Ladyss

Provendier Damien, Chargé de mission, Plante & Cité

Date de l'étude : 2013



Plante&Cité
Ingénierie de la nature **en ville**
Center for landscape and **urban** horticulture

Productions associées à cette étude :

✓ *Fiches villes :*

Lille

Val Maubuée

Strasbourg

[Rennes]

Lyon

Perpignan

✓ *Rapport de synthèse d'étude*

✓ *Diaporama des principaux résultats de l'étude*

Téléchargeables sur : www.plante-et-cite.fr et www.nature-en-ville.com

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



- Enjeu de restauration
- Enjeu de connaissance
- Enjeu de préservation
- Enjeu de sensibilisation.

Voici quelques Trois actions de restauration des continuités écologique de la trame verte et bleue actuellement en cours qui illustrent l'engagement de l'intercommunalité :

- Créer des continuités entre les zones denses en bocage (renforcement de l'animation)
- Créer des continuités entre les tronçons de fauchage tardif existants (mise en fauchage)
- Restaurer les vergers traditionnels de haute-tige (financement de plantation).

Quant aux initiatives à l'échelle de Rennes Métropole, le Service de l'Environnement⁷ ne porte pas de projet en tant que tel de trame verte à l'échelle de l'agglomération.

A retenir :

Opportunité : connaissance écologique du territoire, l'engagement du Val d'Île dans une démarche de trame verte et bleue.

Contrainte : l'absence d'une politique globale de trame verte et bleue à l'échelle intercommunale.

Contexte du projet local – La ville de Rennes

Le projet politique de trame verte ne se caractérise pas par une intégration réglementaire à proprement parler. Toutefois elle se matérialise dans la volonté de la ville de Rennes d'intégrer la notion de gestion écologique et de biodiversité dans les projets d'aménagement des espaces verts publics. A Rennes, c'est notamment la Direction des Jardins de la ville qui est en charge de piloter ces projets. Les objectifs assumés par ces continuités sont assez multiples avec l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux. Plusieurs opérations en cours favorisent l'intégration de la continuité au regard de la répartition des espaces verts existant. Nous en détaillerons ici trois.

Le projet phare que la municipalité met en place actuellement concerne le développement un Parc Naturel Urbain sur les prairies Saint-Martin. A travers la volonté de conduire un projet « extensif » de requalification de prairies humides, le parc naturel urbain « propose de développer les vocations sociale et récréative des prairies, au sein de paysages et d'un environnement de qualité »⁸.

Ce projet concerne 30 hectares d'espace verts situés sur une île en plein centre-ville, entre le canal de l'Ille-et-Rance et un bras naturel de la rivière. Ainsi cet espace constitue un

véritable « poumon vert » de Rennes avec son micro climat spécifique dû à sa surface et à sa richesse hydrologique⁹. L'un des objectifs est de valoriser une grande surface d'espace vert. Cependant, les enjeux du projet sont nombreux : une partie importante de l'île se situe en une zone inondable, les anciennes industries présentes en amont du site ont entraîné une pollution étendue des sols en métaux lourds et la proximité du centre-ville expose la zone à une forte pression de fréquentation. Les prairies Saint-Martin ont hébergé des jardins familiaux depuis près d'un siècle sur une partie du site. Ils ont été récemment fermés à cause de la pollution des sols et des risques d'inondation du site. Suite à cette fermeture, une association militante « Préservons les Prairies Saint Martin¹⁰ » fut créée pour faire entendre le mécontentement des usagers. Les jardins vont être relogés sur plusieurs sites à Rennes et à proximité de la ville. Pour réaliser le futur Parc naturel urbain, une équipe pluridisciplinaire, composée de paysagistes, écologues et hydrauliciens, est désignée à l'issue du concours de Maîtrise d'œuvre en 2012. Le programme associe très étroitement les habitants de la ville de Rennes par la réalisation d'une concertation poussée sur la conception même du projet.

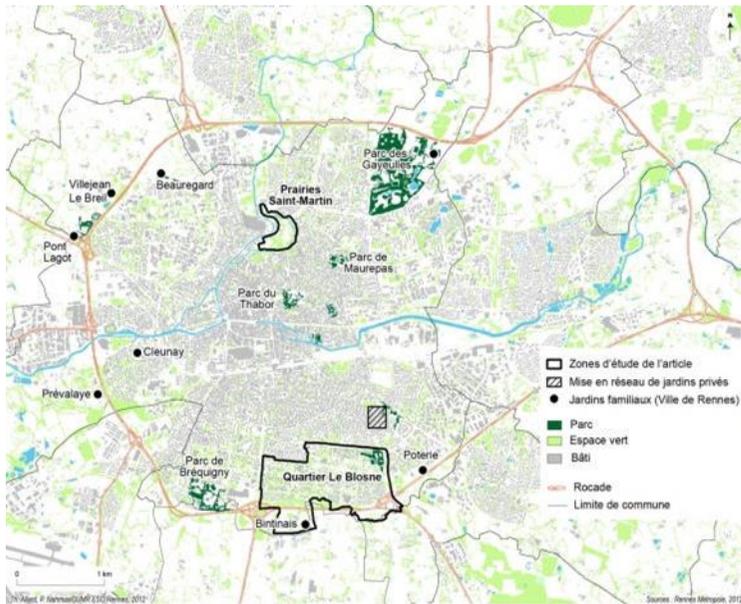
Le deuxième projet se réfère à une continuité verte qui longe le quartier de la Bellangerais et correspond à la coulée verte de la pénétrante reliant les prairies Saint-Martin au tronçon nord de la rocade de Rennes (ancienne réserve foncière pour un projet de pénétrante routière urbaine qui fut abandonné).. Actuellement une étude de diagnostic et d'orientations, réalisée en interne, est en cours pour identifier les milieux, leur potentialité et pour réfléchir à la diminution de sa fragmentation.

Le troisième projet en cours concerne un des quartiers au sud de Rennes : le quartier du Blosne. Le projet urbain global inclut une réflexion sur le « parc en réseau ». Il s'agit d'un projet de requalification paysagère dans le quartier du Blosne. L'une des grandes orientations du projet est de « valoriser, relier les espaces verts et en améliorer les usages par les personnes de tous âges »¹¹. A travers le renouvellement du patrimoine végétal le projet cherche à requalifier le paysage urbain homogène conçu dans les années 1960. Le quartier accueille une végétation dense mais fortement fragmentée par le bâti et des équipements existants. Les équipements de sport, très présents au sein du quartier, génèrent une fréquentation importante des espaces verts. Pour répondre à ces enjeux d'usage, l'approche paysagère a été privilégiée. Toutefois, la requalification paysagère du quartier permettra également d'intégrer une dimension plus mineure écologique : par exemple la récupération des eaux pluviales pour créer des micro-zones humides. Une série de concertations a été organisée dans le cadre des ateliers de co-construction en associant les habitants, les responsables associatifs, les représentants des bailleurs sociaux et des centres sociaux.

⁹ Une étude de climat a été menée sur la prairie Saint-Martin

¹⁰ Plus d'information au <http://prairiestmartin.canalblog.com/> Dernière consultation le 29 mai 2013

¹¹ Pour plus d'information : <http://blosne.rennes-blog.org/la-vie-du-quartier/> Dernière consultation : le 29 mai 2013



Source: <http://vertigo.revues.org/13109?lang=pt>

A retenir :

Opportunité : la mise en place de réflexion sur des grands sites et la prise en compte de la continuité et des milieux existants dans les projets pilotés par la Direction des Jardins.

Contrainte : l'intégration minimale de la gestion dans les projets urbains pilotés par d'autres structures.

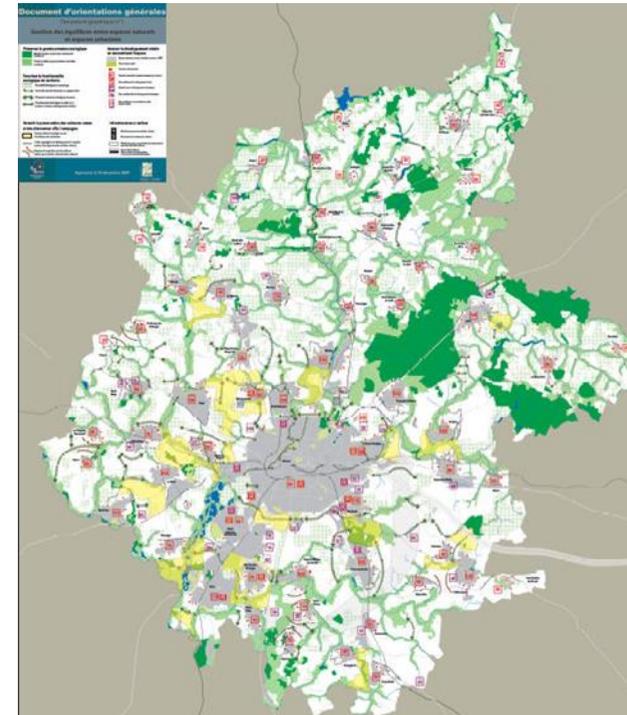
La trame verte dans la planification

Le schéma directeur de 1994 est le premier document d'urbanisme qui introduit la notion de corridors écologiques. La cartographie de ce document identifie les grandes liaisons écologiques et des zones d'isolement paysager. A l'échelle de la ville, les principales continuités écologiques correspondent aux cours d'eau de Rennes. Ce constat est un élément important que la cartographie du SCoT du pays de Rennes reprenne en 2007.

Le thème de la Trame Verte et Bleue constitue la première partie du DOG du SCoT¹² actuel (en cours de révision). La préservation et la restauration de l'armature écologique du Pays de Rennes représentent les deux axes majeurs de ce chapitre. Le SCoT protège de toute construction les 486 Milieux Naturels d'Intérêt Ecologique (MNIE) de l'agglomération

¹² Approuvé par le Comité syndical le 18 décembre 2007

rennaise. Le SCoT identifie 5 grandes zones nécessitant la restauration du maillage bocager ou des continuités boisées afin de relier des espaces naturels isolés ou déconnectés¹³ et la carte du DOG identifie la grande trame verte et bleue du territoire qui repose sur les vallées et les grands ensembles boisés mis en relation par le bocage.



Le DOG du SCoT définit la densité minimale des nouvelles constructions dans le but de contrôler l'étalement urbain (45 logements minimums par hectare en cœur métropolitain et 25 logements minimums par hectare en couronne d'agglomération). La lutte contre l'étalement urbain revient également comme l'un des objectifs majeurs du PADD. « Afin de mettre en œuvre cet objectif, le SCoT vise à favoriser le renouvellement urbain et à augmenter la compacité des extensions urbaines, en soutenant la réalisation de formes urbaines plus innovantes permettant de concilier économie d'espace et qualité des aménagements et des espaces collectifs pour offrir un cadre de vie agréable et favoriser le 'vivre ensemble' »¹⁴.

Le PLU de Rennes, datant de 2004, propose plusieurs niveaux de protections ce qui permet de préserver le patrimoine végétal existant. Cependant, il faut retenir que la trame verte ne bénéficie aucune introduction réglementaire spécifique dans le PLU même si cette notion a

¹³ SCoT DOG page 8

¹⁴ SCoT PADD page 32

été introduit, ainsi que la question de la mise en réseau, par le PADD. En ce qui concerne la catégorie de protection de l'Espace Boisé Classé (EBC), il est le domaine le plus fortement protégé, grâce au Code de l'Urbanisme et à la loi paysage de 1993. Les éléments EBC de Rennes correspondent à des espaces boisés institutionnels, publics et privés ainsi qu'à des arbres d'alignements et à des arbres ponctuels. Par exemple les bords de la rivière et du canal de la Prairie Saint-Martin sont classés dans cette catégorie. Le classement en Eléments d'Intérêt Paysager (L. 123.1.5.7) aussi une prescription courante mais elle représente une protection plus souple avec des mesures de compensation en cas de destruction.

La Direction des Jardins se satisfait d'un tel classement quand il s'agit de préserver stricto sensu des espaces ou des arbres remarquables. Néanmoins, la question de l'adaptation de cette protection aux espaces verts se pose au regard des enjeux d'usages, de dynamique et d'équipements nécessaires des espaces urbains.

A retenir :

Opportunité : la prise en compte anticipée, vis-à-vis d'autres intercommunalités françaises, de la trame verte dans les documents de planification depuis le début des années 90.

Contrainte : l'absence d'une approche globale de la trame verte de la commune de Rennes (éléments existants dans le PLU).

Modalité de gestion

La gestion des espaces verts publics de Rennes est entièrement de la compétence de la Direction des jardins. Historiquement, la ville est propriétaire et gestionnaire des espaces jusqu'aux pieds des bâtiments, ce qui n'est plus forcément le cas dans les secteurs récemment urbanisés. Les 270 jardiniers des espaces verts sont répartis en 32 équipes de maintenance chacune agissant sur son secteur d'intervention. La Direction des jardins dispose également une compétence de maîtrise d'œuvre et une équipe de 24 personnes réalisant les aménagements (unité de travaux neufs).

Depuis les années 1980, la ville de Rennes est engagée dans la mise en place d'une gestion différenciée, initialement pour des objectifs d'optimisation des coûts d'entretien. La ville de Rennes est reconnue au niveau national comme la ville pionnière en matière de gestion différenciée. Actuellement, 5 codes de maintenance sont appliqués sur le territoire de Rennes : du code du paysage horticole au code du paysage champêtre. C'est principalement la mixité des codes qui est recherchée au sein d'un même quartier et non pas leurs continuités.



Source : L. Cormier, 2013

La gestion différenciée s'est progressivement transformée en gestion écologique depuis les années 1990. Suite à une étude menée sur la qualité des eaux, la Direction des jardins supprime en 1994 l'utilisation des herbicides sur les trottoirs plantés-sablés (arbres d'alignement). Au début des années 2000, une expérience zéro-phyto est réalisée au sein d'un quartier de Rennes, tout en couplant à cette initiative une étude sociologique¹⁵. Cette dernière a démontré que la tolérance des plantes adventices par les habitants était liée à la perception de la propreté et de l'entretien du quartier¹⁶. En 2005, un arrêté préfectoral interdit l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des points de collecte d'eau. Fort du déploiement de ce dispositif, la Direction des Jardins propose aux Elus d'abandonner les traitements phytosanitaires sur l'ensemble du territoire rennais. Cette proposition fut validée par les Elus, à l'exception des cimetières pour des raisons paysagères et culturelles. Suite à l'acceptation progressive de la politique « zéro-phyto » des espaces publics, même les cimetières appliquent cette démarche dans leurs entretiens depuis 2012 en s'appuyant notamment sur des opérations de végétalisation dans les cimetières. Désormais, tous les espaces verts publics de la ville de Rennes sont traités d'une manière respectueuse de l'environnement.

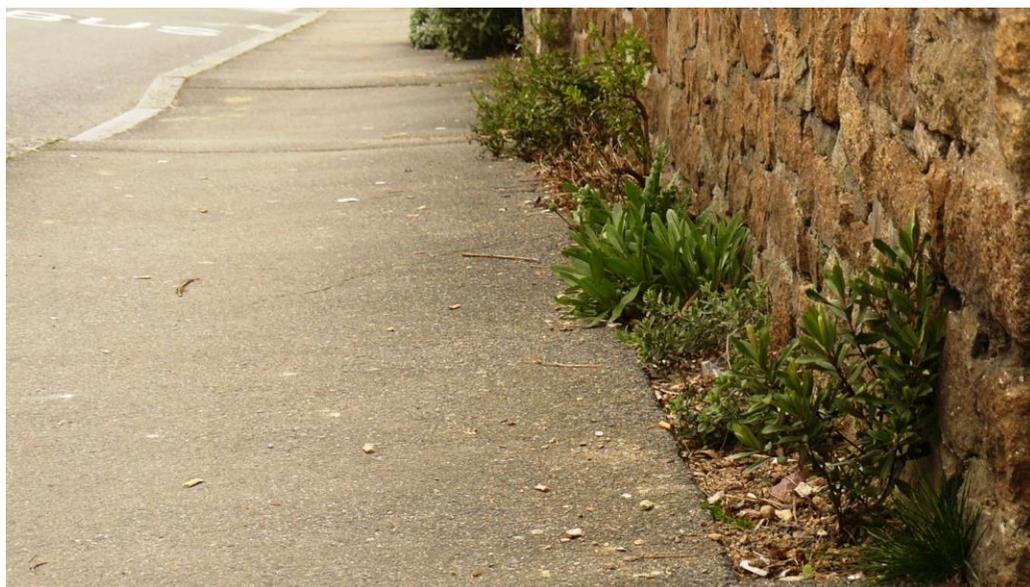
Diverses initiatives font appel aux techniques alternatives de gestion des espaces. Ainsi, une expérience d'éco-pâturage fut menée en 2013 en installant un troupeau de moutons au Parc de Landry. En faveur de la biodiversité urbaine, des conventions sont signées avec plusieurs apiculteurs pour installer des ruches au sein de la ville.

¹⁵ Cette étude réalisée par le bureau d'études Idea-Recherches (MENOZZI, 2007) selon une méthode qualitative.

¹⁶ Etude mentionnée par la Direction des Jardins

La morphologie des espaces verts manifeste une grande diversité paysagère intégrant une gestion écologique mais elle démontre en même temps une fragmentation importante. Des initiatives contribuant à favoriser la restauration de la continuité végétale entre ces espaces se développent :

Ainsi, dans le cadre du programme « Embellissons Nos Murs »¹⁷, 206 conventions « végétalisation à titre précaire du domaine public routier communal » ont été signées entre habitants et la ville de Rennes pour l'entretien de micros-parcelles à cultiver. En outre, des jardins partagés sont répartis sur l'ensemble de la ville. Les habitants intéressés doivent créer une association de gestion et la ville met à leur disposition une parcelle à cultiver à proximité de leurs habitations. La superficie des jardins partagés varie de 50-400m². Les conventions du programme « Embellissons Nos Murs » et des jardins partagés comprennent également un plan de gestion (par exemple : l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires).



Source : L. Cormier, 2013

Les jardins familiaux sont regroupés par « l'association des jardins familiaux de la ville de Rennes » gérant quasi-totalité des parcelles équipées par la ville. L'abolition des produits phytosanitaires n'est pas encore inscrite dans la convention de cette association d'usagers.

Concernant la gestion des espaces verts privés, le seul moyen de mobilisation reste la sensibilisation des propriétaires menée par des associations comme la MCE.

A retenir :

Opportunité : La Direction des Jardins possède un contrôle global sur l'ensemble de la gestion des espaces verts publics.

Contrainte : Les orientations, en termes de choix végétal ou d'orientation de gestion, de la Direction des jardins ne sont pas toujours intégrées dans la conception des projets d'aménagement (l'absence de la conception différenciée).

Gouvernance

Le jeu d'acteurs entre services

L'organisation institutionnelle démontre un certain nombre de particularités :

Les Groupes de travail avec les élus : des sessions de présentations sont régulièrement organisées où les différents services présentent leurs projets aux Elus. Ces groupes de travail sont disposés par thèmes : groupe de travail sur l'aménagement, de vie des quartiers, de sport, etc. La durée d'une session est autour de 3 heures pendant lesquelles 6-7 projets sont présentés par les représentants des services de la ville. Ces projets sont par la suite validés, modifiés ou rejetés par les élus. Les grandes orientations de certains projets sont également décidées par cette instance. Cette méthode a été mise en place pour répondre à la surcharge de travail des élus. Elle permet en plus de réunir une équipe pluridisciplinaire pour la décision et le suivi et d'avoir une vision globale sur les projets. Toutefois il apparaît difficile de mener une réflexion approfondie sur les sujets en question.

Le Service de l'Environnement est un service commun de l'agglomération et de la ville, qui développe des actions en matière de la biodiversité, du bruit, de la qualité de l'air, de l'énergie et du climat. La formation et l'animation, notamment à destination des élus et des agents techniques, constituent les axes majeurs des actions pour la biodiversité. Ce travail a été entrepris par Rennes Métropole avec la mise en place récente d'ateliers « nature en ville » en direction des élus et techniciens des communes. Si la prise en compte de l'environnement est forte et même avant-gardiste (particulièrement dans le domaine stratégique de l'aménagement de l'espace (SCoT), elle demeure largement sectorisée et gagnerait à être appréhendée de façon plus transversale en mobilisant les multiples compétences disponibles sur le territoire.

La ville de Rennes envisage de mettre en place une instance d'expérimentation : le conseil local de biodiversité. La vocation de ce conseil serait avant tout un lieu de partage de connaissances, identification des enjeux et d'échanges entre les acteurs locaux. En outre, il est possible que le projet de trame verte puisse faire partie des sujets abordés par ce conseil. L'échelle d'intervention de cette nouvelle institution serait d'abord la ville de Rennes et le programme pourrait ensuite être étendu à l'échelle de l'agglomération dans le cas d'un retour positif.

¹⁷ Source : <http://www.mce-info.org/Pesticides/pestembell.php> Dernière consultation: le 29 mai 2013

Participation des associations

La maison de l'environnement et de la consommation regroupe de nombreux acteurs du monde associatif. Les associations environnementales les plus impliquées dans les questions environnementales du territoire rennais sont la LPO et la Bretagne Vivante. Un exemple au sujet d'un partenariat institution-association : la commune de Saint-Erblon a conventionné la LPO pendant 3 ans sous forme « d'AMO naturaliste », pour un diagnostic écologique et un accompagnement du maître d'ouvrage en amont et dans la réalisation d'un projet d'un nouveau ZAC. L'association Vert le Jardin (Brest) a créé une antenne en Ille-et-Vilaine en 2013, pour accompagner les démarches de jardins partagés. Son action est financièrement soutenue dans le cadre du contrat de ville pour les Zones Urbaines Sensibles de Rennes : le Blossne, Maurepas etc.

Participation des habitants

Concernant la question de concertation, la ville de Rennes n'a pas de politique prédéfinie sur cette thématique. Ainsi, la manière d'organiser les concertations montre une grande diversité et varie des réunions publiques informatives aux ateliers de co-construction des projets (le projet de la Prairie Saint-Martin, le projet du quartier du Blossne). A l'échelle de l'agglomération, des rencontres et des soirées débats ont été organisées mobilisant des Elus, des scientifiques et des associations locales. Ces soirées-débats s'articulent autour de diverses thématiques sur biodiversité. Le sujet de la Trame Verte et Bleue a fait l'objet d'une soirée à part entière et d'un forum de restitution organisé à Rennes dans le cadre de l'opération « Curieux de nature »¹⁸ conduit par Rennes Métropole en collaboration avec l'Espace des Sciences.

Participation des scientifiques

Des contrats de recherche se sont succédés sur le territoire Rennes Métropole pour étudier les potentialités de la trame verte. Le programme de recherche ECORURB (ECOLOGIE du Rural vers l'URBain) s'est déroulé entre 2003-2012 dans l'objectif de comprendre les effets de l'urbanisation sur la biodiversité locale et sur l'émergence de risques biologiques. Cette étude a associé des acteurs scientifiques tels que le CNRS, l'INRA, l'Université de Rennes, l'Agrocampus Ouest en partenariat avec la ville de Rennes et d'Angers. Un des sites d'étude de l'ANR TVU s'est également déroulé au sein de la collectivité en développant des approches écologique et sociologique. Un travail en cours mené par l'Agence d'urbanisme sur la Trame Écologique Urbaine en collaboration avec le LETG-COSTEL (l'Université de Rennes).

A retenir :

Opportunité : La prise en compte relativement forte des questions environnementales de la population.

Contrainte : Un fossé culturel sépare les acteurs institutionnels des acteurs associatifs et les connaissances locales ne sont pas suffisamment mobilisées par les acteurs institutionnels (service Environnement). La hiérarchie interne des services ne permet pas d'interactions directes avec les élus.

Focus sur l'association : Jardins (ou) Verts



Jardins (ou) Verts¹⁹ est une association environnementale créée en 2010 pour promouvoir l'écologie et la biodiversité en ville. L'association se préoccupe des principes essentiels de la trame verte dans ses actions notamment par la valorisation des continuités écologiques, à l'échelle d'un quartier.

Cette association met en place des initiatives pour que la trame verte s'insère dans la sphère privée des habitants. La volonté exprimée est de permettre à la nature de se réinstaller dans le tissu urbain. Ce processus vise à ce que la campagne se réapproprie l'espace privé individuel et ainsi à ce qu'il devienne un véritable corridor écologique en ville. Ainsi, l'opération « partage de biodiversité entre jardins » vise à créer des connexions entre les jardins voisins et l'espace public pour assurer la libre circulation des animaux et des insectes. Pourtant, malgré la mise en place d'un programme de sensibilisation des habitants et l'originalité du programme, le projet peine à se développer dans la sphère privée. Pour pallier à ces difficultés, l'un des objectifs principaux est de contribuer à un changement de mentalité et de regard des citoyens vis-à-vis de la nature en ville.

Une autre série d'actions portée par l'association vise à agir contre les effets du changement climatique : augmenter la surface végétale dans les jardins et sur les toits, réduire la consommation d'eau et changer les pratiques liées au jardinage. Un partenariat a été établi avec l'association Terre en vue²⁰ qui promeut la permaculture en ville.

¹⁸ <http://www.espace-sciences.org/explorer/evenements/43289/curieux-de-nature>

¹⁹ Plus d'informations au <http://jardinsouverts.free.fr/>

²⁰ Plus d'informations au <http://assoterreenvue.wordpress.com/>